

# L'Ouvrier Diamantaire

*Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.*

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

*Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.*

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

Edmond PONARD  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## DEUX PROJETS pour combattre le Chômage en Hollande

Une certaine émotion s'est emparée des milieux patronaux diamantaires belges et français à la nouvelle que des mesures étaient préparées en Hollande pour combattre le chômage au moyen de subventions accordées aux patrons.

Et déjà l'on disait que s'il en était ainsi, il y aurait une nécessité absolue pour les pays comme la Belgique et la France à entrer dans la même voie et au cas où les gouvernements s'y refuseraient, qu'une baisse des salaires suffisante pour rétablir le pouvoir de concurrence s'imposerait.

Dépassant la réalité, des patrons affirmaient que ces projets étaient votés et allaient entrer en application. C'était aller un peu vite en besogne.

Certes ces projets existent. Les journaux hollandais en ont longuement discuté.

Le premier est connu sous le nom de « plan Douwes ». Il consiste à verser au patron, pour chaque chômeur embauché, une indemnité équivalente à l'indemnité de chômage qu'aurait touché cet ouvrier s'il avait continué de chômer.

Le deuxième plan a pour auteur M. van Dam. Cette maison s'engagerait à prendre quelques centaines d'apprentis pour faire des 8/8 (on sait que cette branche de notre métier a presque complètement disparu d'Amsterdam) avec des bruts irréguliers, sous condition que le gouvernement lui alloue une subvention suffisante.

Ces projets ont-ils chance d'aboutir ? L'avenir le dira. Ce qui est certain c'est qu'il ne s'agit pour l'instant que de projets.

Nous reproduisons ci-dessous un article de notre camarade Van Berckelaer sur cette question. On y trouvera quelques précisions sur chacun de ces plans, en même temps que l'opinion de notre camarade.

E. P.

## Fabrique de projets

Il y a quelques mois les journaux avaient mis leur tenue de campagne en brandissant la nouvelle qui leur était venue de Hollande, disant qu'un plan conçu par l'échevin amstelodamois Douwes, de la fraction chrétienne, serait mis à exécution.

Le plan disait que les patrons qui embauchaient des ouvriers auraient droit au paiement de l'allocation de chômage payée aux chômeurs : encouragement qui leur serait versée par la commune et le gouvernement, ou par un de ces deux organismes.

Les subsides gouvernementaux sont une friandise fort goûteuse par les patrons (de partout) !

Grand branle-bas à Anvers. Et quelques uns de nos patrons, spécialement venus de Hollande pendant la période de l'inflation, afin d'encaisser ces petits bénéfices découlant des facilités garanties par le change, (au détriment de leur patrie tant chérie !) se mirent à crier bien fortement. De suite ils lancèrent la nouvelle qu'il faudrait diminuer les salaires fixes ; une réduction de 18 fl. (le montant des subsides à octroyer) s'imposait.

Nous avons laisser passer l'orage calmement (comme tant d'autres). Les renseignements pris à la source même, et nos propres réflexions nous apprirent bien vite que les éventualités ne plaident pas pour un succès immédiat, et que, si tout de même le sort lui réservait bon accueil, la réalisation pourrait se faire attendre.

Nous avions dit que le plan devrait gravir un vrai calvaire. Les faits nous ont donné raison. A ce moment le plan traîne quelque part dans les cartons gouvernementaux de La Haye.

\*\*

Aurions nous donné trop d'attention au plan Douwes, ou bien avait-on agi dans des circonstances plus mystérieuses ? En tout cas le monde diamantaire a dû apprendre, il y a quelques jours, qu'Amsterdam couvait encore un autre plan, un plan Van Dam, tandis que le monde s'occupait du plan Douwes.

Le deuxième a ceci de commun avec le premier (mais c'est la seule chose !) qu'il se base aussi sur la subvention gouvernementale, c'est-à-dire sur l'appui solide du florin.

Voici l'enjeu : spécialiser des apprentis dans la fabrication de beaux chatons en servant de chips (bruts irréguliers). La première offre de la prime s'énonça de cette façon. A en croire la presse, l'A.N.D.B. a fait changer ce texte qui se lit maintenant ainsi :

spécialiser des apprentis admis, mais n'ayant pas encore fini leur apprentissage, dans la fabrication de beaux chatons en servant de chips.

\*\*

Nous serons les derniers à formuler des remarques, si Amsterdam s'évertue à reprendre une petite partie, fort médiocre, de ce qu'Amsterdam s'est vue prendre.

Bien au contraire. Car nous nous révoltons même contre ces hommes d'affaires hollandais, qui ont exporté cette industrie vers la Belgique et dans d'autres contrées, toutes les fois qu'ils revendiquent (et les premiers s. v. p.) des diminutions de salaires en réponse aux tentatives faites par la patrie afin de regagner un peu de terrain.

Mais, nous nous voyons obligés de mettre en garde les directions compétentes contre de tels plans.

Ils n'apporteront point de soulagement à personne. C'est comme si un gamin s'amusait à jeter des boules de neige dans un volcan. Et puis, il ne faut pas oublier que tout ce qui sera entrepris en vue de l'amélioration de la situation dans le monde diamantaire s'en ressentira dans le sens néfaste.

Toute amélioration importante de l'industrie diamantaire est subordonnée à ceci : introduction d'une égalité aussi grande que possible dans le domaine des salaires, de la durée du travail et de l'apprentissage.

Cela doit se faire tandis que les propriétaires des mines ou ceux qui disposent de la matière première s'acharnent à trouver un équilibre entre la production de ces matières et la demande au marché mondial, et à introduire un niveau solide de prix.

Les plans Douwes et Van Dam, et tous les plans de cet acabit, couvés à Amsterdam ou ailleurs, ne poursuivent qu'un seul but : garantir des conditions de travail plus favorables à certaines firmes au détriment de leurs collègues de l'intérieur et de l'étranger.

Ces plans sont le prolongement d'une ancienne tactique. Les moyens sont un peu d'un autre genre. Mais cela correspond exactement au va-et-vient de certaines firmes qui sont toujours à la recherche de la main-d'œuvre la moins rémunérée ; des conditions de travail les moins sérieuses. Et grâce à cela le marché est empêtré.

Ces plans nous apportent donc la discorde, là où l'unité devrait régner.

Ces plans encouragent la production, bien qu'une réglementation en parfait accord avec la demande s'est révélée nécessaire dans l'intérêt de tous les intéressés et de tous leurs gouvernements même.

L'introduction de ces plans ne peut donc qu'inciter les autres gouvernements, et les intéressés à suivre les premiers.

Et tandis que l'on se bat — si la situation empire la lutte s'envenimera — le sol s'affondre de plus en plus, ce sol qui devrait tous porter et nous soutenir.

Tous sont d'accord : fabricants, négociants, entrepreneurs, ouvriers, tous, tous (pour autant qu'ils ne se laissent pas guider par des intérêts spéciaux), que l'Afrique du sud, que tous les producteurs de brut doivent s'entendre sur la production et les prix.

Mais beaucoup d'entre eux ne parviennent pas à saisir que rien ne sera fait si eux-mêmes ne savent introduire l'unification de la durée du travail, des salaires et de l'apprentissage.

C'est la leçon qui se dégage de toute cette « fabrication de projets ». L. V... B...

\*\*

Le numéro d'octobre de *L'Industrie Belge du Diamant*, qui nous parvient à la dernière heure, contient sur le « plan Douwes » une précision importante qui modifie sensiblement l'idée que l'on se faisait de ce plan.

D'après ce journal, si l'on arrivait à exécuter ce plan, les ouvriers qui seraient embauchés pour apprendre à faire des 8/8 avec des « chips » seraient payés par leur employeur au tarif officiel d'Anvers pour ce genre de travail.

Mais comme ces ouvriers, inexpérimentés dans ce travail nouveau pour eux gagneraient certainement moins qu'avec leur travail habituel, le fonds de chômage paierait la différence entre le salaire réellement gagné et le salaire minimum jugé normal pour chaque ouvrier.

Vu sous ce jour, le plan Douwes prend un tout autre aspect et il ne saurait plus être question de « dumping » ou de concurrence déloyale.

E. P.

## Quelques détails sur les mesures prises pour l'assainissement de l'industrie

Nous avons dans notre dernier numéro, indiqué qu'une réunion importante comprenant les représentants qualifiés de la Diamond Corporation, de la Commission Internationale et de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires, avait envisagé les mesures susceptibles d'assainir l'industrie et de ramener la confiance.

Volontairement nous nous étions abstenus d'entrer dans les détails. Mais puisque la grande presse s'est emparée de la question, il n'y a aucune raison pour que les organes corporatifs soient plus discrets. Nous publions l'article suivant paru dans Neptune d'Anvers, le 24 novembre 1931 :

On se rappelle la conférence qui eut lieu, le mois dernier, à Bruxelles, entre Sir Ernest Oppenheimer, président de la De Beers, et de la Diamond Corporation, les représentants de la Commission Internationale pour le commerce et l'industrie du diamant et les délégués de l'Alliance Universelle Ouvrière.

A cette réunion furent discutées les relations entre les industries diamantaires européennes et africaines, ainsi que la situation des marchés diamantaires et leurs moyens d'amélioration.

Le caractère privé de cette conférence ne nous avait pas permis d'en rendre compte en détails.

Nous sommes à même aujourd'hui de com-

bler cette lacune, et nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que nous avons ainsi l'occasion de constater une reprise des affaires, reprise qu'il faut attribuer, sans aucun doute, à une meilleure organisation et à un regain de confiance de la part du public.

Sir Frank Mayer, baronet, vice-président de la De Beers, et M. Dewispelaer, directeur de la Forminière, assistaient également à cette importante séance.

Sir Oppenheimer annonça d'abord que l'accord le plus complet régnait entre le gouvernement sud-africain et la *Diamond Corporation*, non seulement concernant la production et la vente de leurs diamants, mais aussi relativement à la fixation en commun des prix et des conditions de vente aux fabricants sud-africains.

Une collaboration étroite est intervenue à ce sujet ces temps derniers ; les différents partis intéressés s'en tiennent à la quote-part fixée pour chacun, de sorte que l'approvisionnement des marchés mondiaux se fait sur une même base, cela d'après les besoins des marchés.

Sir Oppenheimer a également déclaré que pour assurer la prospérité future des grosses mines sud-africaines, la *Diamond Corporation* considère comme indispensable une hausse des prix de la matière brute.

Cette hausse sera pratiquée en même temps sur le marché africain et sur le marché européen.

A l'effet d'établir un classement et des prix identiques, M. Louis Oppenheimer est parti de Londres pour l'Afrique du Sud au début de novembre.

Il apparaît certain que ses démarches produiront les résultats espérés.

Quand au marché d'Anvers en particulier, des renseignements puisés dans les milieux intéressés, nous permettent de constater d'une part une diminution du chômage et, d'autre part, une augmentation de la clientèle étrangère.

Les prix du diamant brut se sont raffermis, et, en général, un peu plus d'optimisme s'est fait jour.

Cet optimisme, on peut l'attribuer aux faits suivants :

1. Les grandes mines ont presque complètement cessé leur production ;

2. La production des champs alluvionnaires a considérablement diminué cette année et les prix sont maintenus au niveau général, par suite des achats effectués sur les champs par la *Diamond Corporation* ;

3. La *Diamond Corporation* est fermement décidée, d'accord avec la Forminière (diamants Congo) à veiller à la fermeté des prix du brut ;

4. La vente du brut en Afrique et à Londres a lieu dès maintenant au même prix et aux mêmes conditions :

5. La *Diamond Corporation* maintiendra le prix de ses diamants en valeur-or, quoiqu'il puisse arriver, sur n'importe quel marché des changes ;

6. On a pu surtout constater, ces dernières semaines, dans beaucoup de pays, une augmentation significative de la demande du diamant taillé, de source particulière, dans un but de placement de capital.

Et c'est pourquoi nous parlons de confiance au début de ces lignes. Le public considère, de plus en plus, le diamant comme étant la valeur la moins affectée par la crise mondiale. Cette confiance ne manquera pas de grandir encore quand seront connus les accords intervenus.

## Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

En ces derniers jours de novembre, les valeurs diamantifères se retrouvent à peu de chose près au niveau de leur cours d'il y a un mois.

La De Beers ordinaire vaut 304 le 26 novembre contre 294 le 30 octobre, après avoir atteint le 14 novembre le cours de 358 ; l'action de préférence vaut 472 contre 477, ayant valu 585 le 17 novembre ; la Jagersfontein est à 70,75 contre 67.

Le rapport de cette dernière Société pour l'exercice au 31 mars dernier signale que les ventes de diamants pendant l'exercice se sont élevées à 138.003 livres en diminution de 537.844 livres. Avec les revenus du portefeuille, les produits bruts se sont élevés à 311.036 livres. Après déduction des dépenses d'exploitation, des charges générales et des impôts, il a été reporté à nouveau 46.926 livres contre 202.268 livres. Le rapport signale que la participation dans la *Diamond Corporation* a été portée à 250.000 livres.

Sur les marchés, la tendance est un peu meilleure.

Non pas que le volume des transactions ait considérablement augmenté, mais il semble que l'on assiste à un retour vers la confiance.

Celà est dû surtout à la politique d'accord intervenue il y a quelques semaines entre le Syndicat de Londres et le Gouvernement Sud-Africain. Jusqu'à présent il semble que cet accord soit strictement respecté. Les bruts sont plus rares sur les marchés et si l'on ne peut pas encore dire que les prix sont en hausse sensible, on peut dire du moins que la baisse est enrayer.

Et c'est un premier résultat.

A titre documentaire nous donnons ci-dessous le communiqué publié par M. S. H. Kahl, agent de la maison Smit et Zonen, d'Amsterdam, sur le marché des diamants en Octobre :

Durant le mois d'octobre on a pu constater une légère amélioration dans les affaires de diamants. Il y a eu un peu plus de demandes ; le grand public, on dirait, semble retrouver sa confiance dans la valeur stable du diamant. Ceci a été confirmé par la presse mondiale dans laquelle on pouvait lire ces derniers temps des articles recommandant l'achat de diamants comme placement de tout repos. En effet, ne vaut-il pas mieux acheter des diamants en payant un prix un peu plus élevé que de la bijouterie fantaisie sur laquelle le fabricant fait de gros bénéfices et qui n'a aucune valeur positive ?

L'augmentation de la demande en assortiments plus conséquents, a produit une certaine rareté du brut ; si le Syndicat continue à limiter l'approvisionnement, le marché sans aucun doute deviendra plus ferme et les prix ne tarderont pas à s'en ressentir. Il est déjà des tailleur qui préfèrent retenir leur stock que de vendre aux prix actuels.

Les diamants industriels se maintiennent et continuent à être très demandés, l'industrie ne pouvant se passer de cet auxiliaire si utile, car son emploi permet de réduire considérablement les frais de fabrication (fabrication de précision en grande série).

Les prix du Boort sont également fermes et une hausse prochaine est à prévoir. L'approvisionnement en a diminué de beaucoup, le district de Lichtenburg (alluvions) produisant de moins en moins.

En général, on peut dire que l'avenir de l'industrie diamantaire paraît s'annoncer plus favorable ; la fermeté du marché est un signe des plus encourageants ; soutenue par une amélioration des conditions économiques en général, notre industrie retrouvera certainement son ancienne activité et prospérité.

S. H. KAHL, Genève.

## LES CHOMEURS TOTAUX et les Assurances Sociales

Nous avons annoncé en son temps (décembre 1930) qu'un décret ministériel donnait aux assurés en état de chômage partiel la faculté de se déclarer, c'est-à-dire de changer de catégorie.

Par ce décret, nombre de chômeurs partiels ont pu, tout en effectuant des versements moins importants, conserver leurs droits aux prestations des Assurances Sociales.

Nous avions logiquement pensé que ces dispositions bienveillantes s'appliquaient naturellement aux chômeurs totaux. Et cela était tellement logique, tellement naturel, que de nombreuses Caisses d'assurances avaient donné des renseignements, des conseils dans ce sens à leurs membres.

Or, dernièrement, des chômeurs totaux ayant fait l'effort, bien que privés de tout salaire, d'effectuer les versements de la première catégorie, de façon à maintenir leurs droits, se sont vus refuser le bénéfice des prestations.

C'est qu'entre temps, des instructions ministérielles étaient venue préciser que le décret pris en faveur des chômeurs partiels ne s'appliquait pas aux chômeurs totaux.

Dès que nous avons eu connaissance du fait, nous avons élevé les protestations nécessaires et en avons saisi les organismes compétents et les parlementaires.

Ces jours derniers, un nouveau décret a été pris qui étend aux chômeurs totaux le bénéfice des dispositions intervenues il y a un an en faveur des chômeurs partiels.

Mais cette mesure bienveillante n'aura effet que pour les maladies ou accidents se produisant à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

De sorte que les chômeurs totaux actuellement malades n'ont droit à rien s'ils n'ont pas effectué la totalité des versements de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

Il y a là un intolérable déni de justice contre lequel nous protestons énergiquement.

Les organisations ouvrières doivent agir pour que les dispositions du dernier décret entrent immédiatement en vigueur.

E.P.

## INFORMATIONS

**Le Diamant** — D'après le *Statist*, la situation du marché des diamants est actuellement en amélioration. La Diamond Corporation est seule à contrôler le marché et elle limite son activité à deux jours de transactions diamantaires par semaine. Récemment, on avait constaté d'assez fortes demandes du continent en pierres précieuses, mais à des prix inférieurs à ceux cotés par le Syndicat. La semaine dernière, les acheteurs ont capitulé et payé le prix demandé par la Corporation pour un certain nombre de lots.

(*L'Information*, 17 novembre).

**West African Diamond Syndicate.** — Le président a déclaré à l'assemblée que tôt ou tard on pouvait s'attendre à une amélioration substantielle des prix actuels des pierres et qu'il existait déjà des indices que le marché prenait cette direction. Un dividende de 2 1/2 p. c. a été déclaré.

**Où l'on reparle du diamant synthétique.** — Une dépêche de Berlin dit que le chimiste allemand Senftner est parvenu à produire des diamants synthétiques d'un diamètre moyen d'un millimètre et un dixième.

L'une des gemmes aurait même deux millimètres. Senftner n'a fait que reprendre la méthode du chimiste français Moissan. Celui-ci introduisait le carbone pur dans la fonte

en fusion, provoquant ensuite un refroidissement brusque. La contraction produisait une pression interne formidable et devait amener la cristallisation du carbone.

**L'Union Diamantifère.** — Les actionnaires, réunis le 22 novembre sur convocation du liquidateur, ont approuvé une proposition faite par l'*Union Financière Privée*, dont deux administrateurs sont également membres du Conseil de l'*Union Diamantifère*, et qui possède la majorité des actions de cette dernière.

Aux termes de cette proposition, l'*Union Diamantifère* sera absorbée par la *Compagnie Française des Mines, Minerais et Cultures*, qui prendra la charge du passif de l'*Union Diamantifère*, évalué à 3.668.478 fr. 22 et remettra à cette dernière 50.800 actions de 100 fr. entièrement libérées, créées à titre d'augmentation de capital.

**Le Marché des Diamants.** — Le ministre sud-africain des mines a déclaré hier avoir reçu d'Europe certaines informations qui permettent de dire que le marché des diamants s'améliore.

Le gouvernement de l'Union Sud-Africaine est décidé à réprimer énergiquement toute contrebande des pierres précieuses et à collaborer avec la *Diamond Corporation* afin de rétablir la confiance dans les destinées de l'industrie du diamant.

(*L'Information*, 29 novembre).

### Ce que les mines de diamants rapportent au gouvernement sud-africain.

— Les données suivantes, puisées dans le rapport annuel de la *Transvaal Chamber of Mines*, indiquent quels sont les revenus gouvernementaux sud-africains provenant des mines de diamants pour l'exercice finissant au 31 mars 1931 :

a) des mines gouvernementales de diamants : 170.036 livres sterling ; b) des taxes sur l'exploitation minière : 409.517 livres sterling ; c) des droits d'exportations sur le diamant : 783.647 livres sterling, soit au total une somme d'environ 170 millions de francs français.

Le gouvernement sud-africain a, en outre une part des bénéfices de différentes mines diamantaires.

C'est pourquoi nous avons toujours pensé qu'en raison même de l'importance de ces revenus, le gouvernement sud-africain serait tôt ou tard contraint de cesser une politique d'exploitation qui, par la baisse des prix qui en était la résultante, causait une diminution considérable de ces revenus — sans parler de l'épuisement plus rapide des mines.

## Aux Trésoriers des Syndicats

En raison des frais importants nécessités par le retour d'une partie des ouvriers de l'Afrique du Sud, nous informons tous les Syndicats que la cotisation à l'*Alliance Universelle* est portée de 1/2 florin à 1 florin par membre pour l'année 1931.

En conséquence, les Syndicats qui ont déjà effectué le paiement de cotisations pour 1931, sur la base de 1/2 florin par an, sont priés de bien vouloir effectuer le paiement du complément.

Autrement dit, la cotisation à l'A. U. D. est pour chaque trimestre de 1931 de 2,56 par adhérent au lieu de 1,28.

E.P.

## Les Patrons ont leur Internationale

Il existe une Internationale des Patrons de toutes branches. Elle s'est assignée comme but l'étude en commun des problèmes sociaux, notamment "l'examen et la préparation de toutes les questions traitées ou à traiter par la Conférence Internationale du Travail et le Bureau International du Travail.

L'Internationale a son siège à Bruxelles.

Elle groupe des patrons chrétiens, aussi bien que des francs-maçons.

L'Eglise ne s'oppose pas à ce groupement d'intérêts. Mais elle encourage la création de Syndicats ouvriers chrétiens, donc la division ouvrière.

L'Eglise défend aux ouvriers catholiques d'adhérer à des Syndicats non confessionnels pour défendre leurs intérêts corporatifs.

Mais l'Eglise permet aux patrons catholiques de se syndiquer avec des patrons protestants, juifs ou francs-maçons, pour défendre leur coffre-fort.

## Un Record peu enviable

C'est celui du chômage qui est détenu par notre malheureuse corporation.

Voici en effet quelques chiffres cités dans *L'Information* du 28 novembre.

En novembre 1931, l'industrie française des pierres précieuses ne comptait que 6,10 % d'ouvriers travaillant 48 heures par semaine.

Viennent ensuite les industries extractives avec 21,14 % ; les industries textiles, avec 44,14 %.

Pour toutes les autres industries mentionnées, les chiffres des ouvriers occupés normalement sont encore supérieurs.

Triste record !

On peut mieux comprendre d'après ces chiffres, les difficultés de nos organisations et des ouvriers diamantaires.

## STATISTIQUE des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	Syndiqués	Ouvriers occupés
DU 19 AU 25 OCTOBRE....	13.181	4.202
DU 26 OCTOB. AU 1 <sup>ER</sup> NOV....	13.184	4.478
DU 2 AU 8 NOVEMBRE...	13.041	4.399
DU 9 AU 15 — ..	13.041	4.746

Pour la dernière semaine mentionnée, il y eut :  
 Ouvriers au travail..... 4.746  
 Chômeurs secourus..... 5.361  
 Malades ..... 249  
 Chômeurs non secourus (ayant trouvé provisoirement un autre métier ou n'ayant pas droit aux secours)..... 2.685

	Ouvriers occupés	Chômeurs
DU 19 AU 25 OCTOBRE....	1.170	4.439
DU 26 OCTOB. AU 1 <sup>ER</sup> NOV....	1.205	4.380
DU 2 AU 8 NOVEMBRE...	1.202	4.386
DU 9 AU 15 — ..	1.169	4.402

Il n'y a pas d'argent pour les chômeurs.  
 Mais le Ministre des Finances, illégalement, prête des sommes considérables au gouvernement hongrois connu en France par la fabrication de faux billets français et les mitrailleuses de contrebande.

## Dans les Centres

**Saint-Claude et ses sections.** — La situation est à peu près la même que le mois dernier. A signaler pourtant que le personnel de la maison Dalloz-Bénier-Favier est de nouveau en chômage, après avoir travaillé une quinzaine de jours.

— Un nouveau patron, M. Humbert-Guinard a suivi les traces de MM. Waille et Juhan en cherchant à faire travailler quelques ouvriers au rabais. Il a même réussi à faire plus fort que ses prédecesseurs.

Dès que nous fûmes certains du fait, nous en avons avisé la Chambre Syndicale des Industriels Diamantaires à laquelle appartient M. Guinard. Nous nous plaisons à reconnaître le Président de cette Chambre Syndicale s'est employé aussitôt à faire cesser le fait.

Encore un nom et un fait à mettre soigneusement en mémoire.

— M. Waille qui, on s'en souvient, avait réussi à faire travailler au rabais quelques ouvriers à Clairvaux, Sellières et Avignon, a de nouveau supprimé le travail à ces ouvriers qui sont de nouveau en chômage.

En attendant un nouveau rabais sans doute? — Le chômage sévit toujours avec intensité dans toutes nos industries. Au fonds de chômage municipal, le nombre des inscrits augmente.

Les organisations ouvrières ont convoqué la population à une réunion publique, le 26 novembre, pour expliquer dans les détails leur position devant le problème du chômage, leurs efforts, les difficultés, et l'indifférence et la mauvaise volonté des pouvoirs publics devant la misère des "sans travail".

Pour ce qui concerne plus particulièrement notre corporation, il est intéressant de noter qu'au cours de la crise actuelle, les deux Coopératives *Le Diamant* et *Adamas* ont distribué en secours de chômage à leur personnel une somme qui dépasse le million.

En regard de ce chiffre, somme distribuée par les patrons : Zéro.

— Nous rappelons que la tournée générale pour le collectage des cotisations ne peut

avoir lieu, la plupart des ateliers étant fermés. Les adhérents sont invités à payer leurs cotisations à la permanence.

Du paiement de la cotisation dépend le maintien du droit aux secours. Ne l'oubliez pas.

— A Lyon, Nemours, Thoiry, Felletin, Taninges, le chômage est toujours complet.

— A Paris, la situation est toujours la même.

### BELGIQUE & HOLLANDE

Les derniers chiffres que nous venons de recevoir accusent pour la Belgique une diminution notable du chômage.

Pour la semaine finissant le 22 novembre, il y eut 5.032 ouvriers au travail contre 4.746 la semaine précédente.

Pour la Hollande, les chiffres demeurent presque les mêmes : 1.197 ouvriers occupés contre 1.169 la semaine précédente.

### LE BOORT

Le boort dont les cours avaient fléchi à tendance au raffermissement.

Le cours actuel est d'environ 2 florins 75.

### Pour le "Rayon de Soleil"

#### Sommes reçues au cours du mois

M. Rochefort, Paris .....	20	"
Marius Arbez, Lavans-les-St-Claude ..	25	"
Total .....	45	"
Liste précédente .....	5.888	40
Total à ce jour (depuis le début de l'année) ...	5.933	40

Merci aux généreux donateurs.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude



R. C. St-Claude 1.961

Le Gérant, Edmond PONARD.

## Les Dops L. MARCHANDEAU

sont en vente à la Permanence

Essayez-les...

Il ne vous en coûtera pas un sou.

## DIAMANTAIRES, LAPIDAIRES!

### LOUPES

Exigez les loupes poinçonnées DAVIDS à grossissements spéciaux

### CIMENT

Exigez le ciment hollandais gris et jaune, avec poinçons « DAVIDS », en plaques et en bâtons ; tient les pierres comme un roc.

### I. D. DAVIDS & ZONEN

JODENBREESTRAT 103

AMSTERDAM (Hollande)

Les véritables ciments gris et jaunes, marque DAVIDS, sont en vente à St-Claude chez

M. L. DUBIEF, 14, Rue de la Poyat

M. Clovis PERRIER, Place de l'Abbaye

TOUT ce qui concerne ...

*Outilage pour Diamantaires*

**André CURTIL**

6, Boulevard Emile-Zola  
Grand-Plan, SAINT-CLAUDE

### TRAVAIL SOIGNÉ

UNE NOUVEAUTÉ :

**Notre PINCE MÉTALLIQUE (Tenaille)**

(Modèle déposé)

**PLAQUETTES ACIER, Rabotées**  
assurant à la pince une assise impeccable

## D. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

### ANVERS

Spécialiste pour tous Outils concernant le métier diamantaire

### MACHINES À SCIER & À BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

DÉTAIL Téléphone 582.21 GROS

## DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires, achetez chez

### Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires  
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

Médaille à l'Exposition Universelle de Gand 1913  
Diplôme à l'Exposition des Bijoutiers-Joalliers d'Anvers 1920

A l'Exposition et au Concours du Commerce et de l'Industrie, Anvers 1921  
Du Middenstandsbond « De Kleine Burger » 1921

A l'Exposition industrielle du « Koninklijke Rubenskring » 1921-1923  
Concours d'Étalages « Anvers en Avant » 1923

Concours d'Étalages, Illumination et Décoration 1<sup>er</sup> Prix et Grande Distinction

Recommandé par les Fédérations Internationales des Bijoutiers Négociants et Organisations Ouvrières Fondateur des Ecoles Professionnelles de l'Industrie Diamantaire

Réparations de Balances pour Diamantaires et Bijoutiers

La Maison n'a pas de Représentant ni de Succursale